

Réunion du Conseil Municipal
Du 11 février 2013 à 20h30
PV de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 février 2013 à la Mairie sur convocation en date du 04/02/2013 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, MAZEAU, LUCHON, KOWALSKI, BUISSON, LE PECULIER, PATAUD et Mmes MORANGE, RIFFAUD, DEXET, BOUGOUIN et NADAUD.

Procuration : Néant

Ouverture de la séance à 20h30.

M. KOWALSKI est désigné secrétaire de séance.

Après lecture du PV de la séance du 12/11/2012 aucune observation n'a été faite.

- **Dossier 1 : Maison des Associations : avenant N°2 lot 4**

M. le Maire présente à l'Assemblée l'avenant N°2 qui concerne le lot Serrurerie et s'élève à 1355€ HT : 255€ pour un garde-corps à côté de l'ascenseur au niveau 3 ; 600€ pour un bandeau complémentaire entre l'auvent et la maison voisine ; 500€ pour des baguettes en nez de marches palières collées sur le revêtement de sol.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cet avenant et autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

Montant initial du marché: 42 109,50€ HT

Avenant 1 déjà voté : 255,00€

Avenant 2 : 1 355,00€

Nouveau montant du marché : 43 719,50€ HT

- **Dossier 2 : Paiement des dépenses d'investissement**

M. le Maire explique à l'Assemblée qu'afin de permettre de payer, avant le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement pour les programmes en cours, elle peut autoriser le paiement des dépenses à hauteur de 25% des crédits votés l'exercice écoulé.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte.

- **Dossiers 3 à 11 : Tarifs 2013**

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit les tarifs 2012 pour l'année 2013 pour :

- * la location du matériel du Service Technique : tracteur sans chauffeur 21€/heure
- * le Stop Accueil Camping-cars : Camping-car 6€/nuitée ; campeurs 2€/jours
- * les droits de place : 80€
- * la participation aux projets éducatifs : 35€ voyages en France ; 55€ voyages à l'étranger
- * les concessions au cimetière : 35€/m² ; location caveau 5€/semaine
- * la location de la salle des fêtes (voir détail)
- * la location de la salle culturelle (voir détail)

En ce qui concerne la bascule publique, dont les capteurs ont été endommagés par un orage, M. le Maire demande à l'Assemblée s'il faut la faire réparer. Le devis pour des capteurs

nouvelle génération s'élève à 10621€ ; l'assurance prend à sa charge 4783€. La dépense pour la Commune est de 5838€.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réparer la bascule car c'est un service et c'est la seule du secteur. Il décide également des tarifs 2013 : 1 à 10T 4€ ; 10T à 25T 5€ ; 25T à 35T 9€ ; 35T à 50T 10€.

Les tarifs 2012 pour la location des stands sont reportés en 2013 à l'unanimité ; la gratuité est accordée à la Communauté de Communes pour l'Office de Tourisme.

- **Dossier 12 : Approbation aménagement d'un restaurant**

M. le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre des demandes de subventions pour l'aménagement du restaurant, une délibération approuvant le projet et le plan de financement est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménager un restaurant 4 Place Léon Litaud pour un montant des travaux estimé à 167000€ HT ; Il autorise le Maire à demander des subventions auprès de l'Etat, au titre du FISAC, de la Région et du Département ; approuve le plan de financement comme suit : sur travaux éligibles FISAC (40% sur les installations pour la sécurité et l'accessibilité), la Région (20%), le Département (20%), et autofinancement ou emprunt pour la partie restant à la charge de la Collectivité.

- **Dossier 13 : Prix de vente terrain Ave Pasteur (propriété Fixot)**

M. le Maire propose à l'Assemblée de fixer d'ores et déjà le prix de vente du terrain Fixot appartenant à la Commune depuis la signature de l'acte le 29/01/2013. Les travaux de démolition des bâtiments sont confiés à l'entreprise Chamoulaud de Gorre. L'estimation des dépenses (achat, acte, démolition, fermeture compteurs) sont évalués à environ 15000€ sans compter le bornage après démolition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que le terrain est bien situé dans le Bourg, décide de fixer le prix de vente à 20€/m² ; désigne Me Morange pour établir le futur acte de vente et autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

- **Dossier 14 : Convention chauffage avec la CCVG**

M. le Maire propose à l'Assemblée un projet de convention à intervenir entre la Commune et la CCVG pour la répartition des frais de chauffage de la salle culturelle, des bureaux de la CCVG et du bâtiment Marsaud, le système de chauffage étant commun aux trois bâtiments. Les frais de chauffage des 2 collectivités seront calculés à partir des relevés des sous-compteurs. La conversion des thermies, ainsi données, en litres de fuel consommés sera établie pour chaque bâtiment en divisant le nombre de thermies consommées par le coefficient de conversion 9,96. La Commune prend en charge le suivi des consommations, la commande de fuel et le paiement des factures. La CCVG remboursera sa consommation pour ses bureaux et les locaux de l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à la signer.

- **Dossier 15 : Suppression régie des photocopies**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression de la régie pour l'encaissement des recettes des photocopies, celles-ci n'étant plus effectuées en Mairie.

- **Dossier 16 : Convention avec la SCP BLOND/BOULESTEIX-FAURE**

M. BLOND sort de la salle, étant membre de la SCP.

M. FAURE rappelle que deux délibérations ont déjà été prises relatives à l'installation du cabinet médical au rez-de-chaussée du Presbytère. Cependant il explique que c'est un bail professionnel en sous-seing privé qui devra être signé entre les deux parties et non une simple convention ou un acte professionnel par acte notarié.

M. FAURE demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de bail professionnel dont elle a eu connaissance. Il rappelle que le loyer a déjà été fixé à 700€ mensuels, charges comprises (hors téléphone et nettoyage pris en charge par la SCP).

Après en avoir longuement délibéré notamment sur la question de la consommation de chauffage annuelle non évaluée à ce jour, le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix) accepte les termes du bail professionnel et autorise le 1^{er} Adjoint à le signer.

- **Dossier 17 : Convention de fourrière avec la SPA**

M. BLOND revient dans la salle.

Il propose à l'Assemblée de signer une convention de fourrière avec la SPA de Limoges pour l'accueil des animaux domestiques trouvés sur la Commune qui ne possède pas de fourrière. La Commune adhère à la SPA mais jusque-là aucune convention n'a été signée. Elle engage la SPA à venir chercher les animaux trouvés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à la signer.

- **Dossier 18 : Convention d'assistance juridique**

M. le Maire propose de reconduire la convention d'assistance juridique avec la SCP d'Avocats DAURIAC, PAULIAT-DEFAYE, BOUCHERLE, MAGNE de Limoges représentée par Me PAULIAT-DEFAYE. Le forfait annuel de 1500€ TTC ainsi que les autres frais sont inchangés pour 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à la signer.

- **Dossier 19 : Contrat pour besoin occasionnel Restaurant scolaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un agent dans le cadre d'emploi des Adjointes Techniques 2^{ème} classe, pour un besoin occasionnel au restaurant scolaire.

- **Dossier 20 : Règlement intérieur Maison des Associations**

M. le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le projet de règlement intérieur de la Maison des Associations dont elle a pris connaissance. Il propose aussi à ce que soient fixés les montants des locations de salles et de bureaux à l'année ainsi que le montant de caution demandé à la signature des conventions.

Après relecture du texte et quelques corrections, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la Maison des Associations. Il fixe, à l'unanimité :

- Le montant de la caution demandé à la remise des clés du bâtiment lors de la signature des conventions pour des locations à l'année : **150€**
- Le montant du loyer annuel des salles d'activités du 1^{er} et 2^{ème} étage : **150€**
- Le montant du loyer annuel des bureaux : **50€**

- **Dossier 21 : Inscription des chemins de randonnée au PDIPR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver et de demander l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les chemins ruraux suivants : Sentier du Dolmen ; Sentier de l'Aubépine ; chemin ruraux inscrits à titre conservatoire.

Hors ordre du jour

Modification des rythmes scolaires

M. Le Maire souhaite aborder le sujet de la réforme des rythmes scolaires. Il indique qu'en réunion de bureau, les élus de la CCVG se sont prononcés pour le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014-2015.

Il indique que la demande de report est justifiée par les difficultés et les incertitudes auxquelles doivent faire face les collectivités notamment en matière d'encadrement des activités (il faudrait une vingtaine d'animateurs sur l'ensemble des écoles du canton pendant ¼ d'heure) et en matière de financement.

Questions diverses :

Balayeuse : M. KOWALSKI parle de la démonstration qui a été faite de l'utilisation d'une balayeuse et explique que l'achat d'un tel matériel serait judicieux.

Fin de séance 22h30

Le Secrétaire,

Le Maire,